#### **ALTERNANCE DEMOCRATIQUE 2021**

# LES BENINOIS CONSTRUISENT LE BENIN PAR LE CONSENSUS

#### Présidentielle 2021

### PROJET DE SOCIETE

# «LE CONSENSUS»

Alassane SOUMANOU - Paul HOUNKPE

#### **MESSAGE DU PRESIDENT**

Le Conseil National de notre Parti la Force Cauris pour un Bénin Emergent tenu le jeudi 25 février 2021 m'a investi comme son candidat à l'élection présidentielle prévue pour le 11 avril 2021 avec comme colistier le Secrétaire Exécutif National du Parti, Paul HOUNKPE. Il est de mon devoir de proposer aux béninois le programme à travers lequel je compte mettre en oeuvre les principales idées que j'avais esquissées lors de mon investiture.

En tant que candidat de l'opposition et pour avoir participé à la gestion du pouvoir pendant 10 ans dans notre pays sous l'ancien régime, il s'agit pour moi d'apporter, grâce à mes expériences des solutions appropriées aux difficultés que vivent nos populations qui depuis cinq ans vivent sous le poids entre autres de la misère, du chômage des jeunes, de la réduction des libertés syndicales, d'une gouvernance non inclusive et une assemblée sans opposition.

C'est pourquoi ce programme privilégie l'Alternance : les béninois construisent le Bénin par le consensus.

De 2016 à 2021, la gouvernance de notre pays par le régime en place a conduit à un recul démocratique et comporte beaucoup d'insuffisances du fait des reformes faites sans l'implication des couches concernées.

Notre programme pour les cinq années à venir visera à restaurer les acquis démocratiques de l'historique conférence des forces vives de la Nation du février 90 en veillant à l'amélioration de la gouvernance politique, judiciaire et administrative sur la base du consensus.

L'accent est mis sur l'éducation et la santé conformément à un principe qui m'est cher « l'éducation avant tout mais la santé pour toujours »

De même en vue de favoriser une réduction drastique de la pauvreté et la création d'emplois pour les jeunes, le partenariat privé et public sera effectif et la stabilisation du cadre macro-économique sera une de nos priorités à travers la promotion d'une économie intravertie.

Chers compatriotes,

Le programme que je vous présente vise à rétablir le principe de la continuité dans la gestion des affaires publiques et le consensus, principe à valeur constitutionnelle dans notre pays.

A mon humble avis, les principaux ennemis de notre pays sont la misère et le chômage que seule la création d'une richesse partagée permet d'amoindrir.

Je vous invite donc à prendre connaissance de ce programme qui sera un outil de travail et qui sera décliné en Programme National de Développement dès que je serai élu président de la République.

Votre serviteur loyal

**Alassane SOUMANOU** 

# **SOMMAIRE**

INTROD	UCTION	05
Partie 1	DEMARCHE METHODOLOGIQUE	12
Partie 2	VISION	15
Partie 3	ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET ACTIONS PHARES	17



La fin des années quatre-vingt, marquée par la Conférence de Maastricht en juillet 1990, a constitué un tournant déterminant dans l'approche de gestion du développement dans les pays africains. Cette conférence, dont la conclusion principale est que «le développement n'est plus possible si les transformations des comportements et des structures sociodémographiques, culturelles et politiques ne sont pas associées aux mesures purement économiques, organisées selon une vision partagée et inscrite dans le temps», exhorte, avec force, les pays africains à réaliser des études nationales de perspectives à long terme pour éclairer, un tant soit peu, la trajectoire de leur développement à long terme.

En effet, depuis leur accession à l'indépendance nationale, les pays africains ont organisé et conduit le processus de leur développement principalement à travers des plans à moyen terme et des programmes d'ajustement structurel. Ces deux instruments ont eu, chacun, des succès et des limites. Si les progrès des Vingt (20) premières années d'indépendance des pays africains (développement de la production agricole, construction d'infrastructures économiques, sociales et culturelles, etc.) ont été enregistrés dans le cadre de l'exécution de leurs différents plans de développement, force est de constater que ces plans ne les ont pas aidé à éviter la crise économique, financière et sociale des années 80. Leurs insuffisances sont surtout dues à la faible capacité d'anticipation des décideurs, l'absence de cadre

logique de référence stratégique à long terme, l'inadéquation entre les moyens et les objectifs, et les difficultés des pouvoirs publics à mobiliser les populations autour d'un idéal collectif, librement partagé.

Pour gérer les conséquences fâcheuses de cette crise, la plupart de ces pays en difficulté ont opté pour des programmes d'ajustement structurel susceptibles de corriger leurs déséquilibres économiques et financiers. En ce qui concerne les programmes d'ajustement structurel, apanage de la troisième décennie des indépendances, tout en réussissant à améliorer la situation des finances publiques et à relancer la croissance économique, ils ont montré leur incapacité à promouvoir un développement humain durable. Les politiques de stabilisation et d'ajustement ne peuvent enclencher et soutenir un tel développement que si elles s'inscrivent dans des perspectives globales de développement à long terme, prenant en compte les transformations qui se produisent dans la société.

Cependant, beaucoup de pays africains au sud du Sahara s'étaient engagés dans des programmes d'ajustement structurel depuis le début des années 80. Ces programmes, inspirés par le Rapport Bergl et soutenus par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) mettaient l'accent sur un plus grand recours aux mécanismes des prix, sur l'ajustement à court terme des variables macro-économiques et sur la réduction du rôle de l'Etat. Mais une décennie aura suffi pour qu'ils montrent les limites de leurs performances au regard de l'ensemble des objectifs de développements tels que

la réduction de la pauvreté, la relance de l'économie nationale

Remarquons que les programmes et politiques de développement à court terme peuvent, certes, permettre aux pays africains de restaurer des grands équilibres ; mais ces programmes ne peuvent fournir des solutions durables que s'ils sont intégrés à un cadre de gestion stratégique à long terme. Il se dégage qu'à la fin des années 80, ni la planification du développement à moyen terme, ni les programmes d'ajustement structurel n'ont permis à l'Afrique, d'enregistrer des améliorations substantielles au niveau des indicateurs du bien-être social.

Le Bénin n'a pas fait exception à cette règle de crise généralisée et à ce mode de gestion du développement. Au cours des quarante dernières années, les deux initiatives majeures qui ont caractérisé la gestion de ce développement au Bénin sont d'une part, la planification du développement considérée de 1960 à 1989 comme la clé de la gestion du processus de développement et d'autre part, la mise en œuvre dans les années 90 des programmes d'ajustement, avec leur cortège de problèmes sociaux croissants. Ces deux (02) modes de gestion du développement ont certes eu un impact positif sur l'ensemble de la société béninoise. Cependant, leur défaut, dans la foulée des nombreux échecs enregistrés, est de n'avoir laissé que peu de place à la participation élargie au processus de gestion du développement et de mise en œuvre des différentes politiques nationales de développement. Ces facteurs ont imposé de sévères contraintes

à la motivation et a l'évaluation de la productivité béninoise.

De ce fait, l'absence de participation n'affecte pas que la productivité et la mise en œuvre des plans de développement, elle ne favorise pas non plus l'émergence d'une vision partagée autour de laquelle la population pourrait se mobiliser. Ainsi, les motivations de la réalisation des études nationales de perspectives à long terme sont une réponse fondamentale à ces lacunes de gestion du développement au Bénin.

En effet, les progrès enregistrés, notamment en ce qui concerne les indicateurs relatifs à l'espérance de vie, à la mortalité, à la santé, à l'alphabétisation et au revenu per capita, n'ont pas su combler les contre-performances en termes absolus, de telle sorte qu'aujourd'hui, le niveau de vie des populations laisse à désirer. Après de nombreuses décennies caractérisées par l'absence d'amélioration sensible du revenu national et la détérioration des conditions de vie des populations malgré l'important volume d'investissements et de programmes de coopération mis en œuvre, le Bénin s'est engagé dans la réalisation des études prospectives, conscient de la nécessité de formuler clairement de nouvelles perspectives d'avenir. C'est alors que s'est imposée au Bénin, la nécessité d'avoir une vision stratégique claire pour son développement humain durable, qui a pour objectif de remettre l'être humain, en l'occurrence le Béninois, au centre des intérêts du développement en lui offrant les possibilités de :

- 1) vivre plus longtemps et en bonne santé;
- 2) s'instruire efficacement et à moindres coûts ;
- 3) disposer d'un habitat sain ;
- 4) se nourrir avec complétude, les trois repas quotidiens garantis par jour ;
- 5) disposer d'un emploi durable et de revenus suffisants lui permettant de satisfaire ses aspirations, etc.

C'est dans cette vision stratégique claire pour son développement humain durable qu'il s'impose aujourd'hui à tout parti politique qui aspire à la gestion du pouvoir de présenter un projet de société qui n'est rien d'autre qu'un instrument de planification des actions de développement dans les différents secteurs de la vie sociale, économique, politique, environnemental etc. C'est pour satisfaire à cette exigence que le parti Force Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE) a réalisé des études prospectives, conformément aux recommandations de Maastricht. La réflexion prospective conduite a permis de dégager les principaux défis et enjeux de développement des différents secteurs que sont : la santé, l'éducation, l'économie, l'agriculture, l'environnement, la sécurité, la politique....

A partir de ces défis et enjeux, des orientations stratégiques et actions phares ont été dégagées avec les communautés à la base pour tenir compte de leurs aspirations et attentes pour le quinquennat 2021-2026.

La **FCBE** est consciente que ces défis pourront être relevés. Car dans un passé encore récent, le Bénin était considéré comme le quartier latin et laboratoire de la démocratie en Afrique. Deux valeurs qui ont été détériorées par la gouvernance ces cinq dernières années.

Pour y arriver, la **FCBE** mettra en œuvre le présent projet de société en priorisant des actions de restauration de la démocratie et de liberté individuelle et en prônant une démarche appelant tous les fils et filles du pays à un consensus garantissant la participant de tous sans exclusion.

# Partie 1 **DEMARCHE METHODOLOGIQUE**



L'élaboration de ce Projet de société a connu plusieurs phases :

- 1) La mise en place d'un Comité technique ayant à charge de conduire le processus d'élaboration du Projet de société ;
- 2) La réalisation des études prospectives à l'échelle nationale à partir d'un canevas de références validé par le Ministère du Plan et du Développement (MPD) et fondé sur la nécessité d'une vision partagée, la participation de la population, l'importance de l'anticipation du futur grâce à la planification par scénarios en vue de l'action et la gestion stratégique du développement national. A cet effet, une équipe pluridisciplinaire composée de planificateurs et des cadres bien avertis de la problématique du développement dans chaque secteur de la vie sociale, économique, sanitaire, éducatif, environnemental... a été constituée et mis sur pieds par le comité technique de suivi du processus.

Les résultats issus de chaque étude ont été validés par l'ensemble des parties prenantes histoire de contrôler la fiabilité des données et la pertinence des actions à définir pour le bien-être des populations ;

- 3) Les conclusions des études sectorielles et prospectives ont permis de dégager les principaux défis ;
- 4) La priorisation des défis et enjeux au regard des aspirations des populations et le délai de mise en œuvre qui est de 5 ans ;
- 5) L'identification des objectifs et axes d'orientations stratégiques;
- 6) L'élaboration du Projet de société et
- 7) La tenue d'un atelier de validation du Projet de Société par les acteurs clés du parti.

Partie 2

**VISION** 



Faire du Bénin d'ici 2026, un pays uni, de paix, démocratique et un Etat de droit et de justice sociale, bien gouverné, attractif aux investissements nationaux et étrangers, compétitif, résilient aux changements climatiques et crises économiques et sanitaires, créant de richesse capable de réduire le chômage, la misère, la pauvreté et répondant de façon équitable aux besoins d'une presse libre, à une éducation et formation en conformité aux besoins du secteur public et privé, de bien-être culturel et socio-économique au service de toutes les couches de la population et se basant sur le consensus national.

#### Partie 3

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET ACTIONS PHARES

# **EDUCATION**

Assurer l'accès de tous à une éducation et formation de qualité, d'égalité et d'apprentissage tout au long de la vie.





S'agissant des difficultés de l'éducation de qualité, on peut citer le problème de rétention dans le système éducatif qui persiste surtout au niveau du cours primaire. En termes d'acquisition des connaissances par les apprenants, les niveaux de connaissance restent insuffisants comme le confirment les examens nationaux. En ce qui concerne l'égalité du genre dans le système éducatif, il convient de noter que les chances d'accéder à chaque niveau d'étude du primaire sont quasiment égales pour les filles et les garçons tandis que les écarts sont plus remarqués dans le secondaire et le supérieur. Pour ce qui est de l'efficacité du système éducatif, c'est le lieu de signaler une faible adéquation entre l'éducation et la formation avec les besoins du marché de l'emploi. A tout ceci s'ajoute une mauvaise gestion du corps enseignant.

- Mauvais système de recrutement et de gestion des enseignants de la maternelle, du primaire et du secondaire (Aspirant);
- Manque d'infrastructures ;
- Manque d'enseignants qualifiés ;
- Manque de formation des enseignants ;
- Insuffisance de centres universitaires thématiques ;
- Difficultés d'accès aux allocations et services universitaires ;
- Nomination des doyens et vices doyens dans les facultés.

- Régler le problème des enseignants aspirants ;
- Donner une formation adéquate aux enseignants gage d'un encadrement sérieux des apprenants ;
- Garantirles chances d'accès à l'enseignement maternel et primaire à tous les enfants en âge d'être scolarisés ;
- Veiller à une répartition spatiale, équilibrée des infrastructures scolaires et à la réduction des disparités du genre ;
- Assurer le recrutement des enseignants qualifiés par les universités :
- Construire des infrastructures adéquates pour faire face à la massification dans les universités ;

- Encourager la création des centres universitaires thématiques ;
- Revoir le système d'inscription des étudiants dans les universités du Bénin ;
- Repenser le système d'allocations universitaires ;
- Revoir la gestion des œuvres universitaires ;
- Décentraliser les services de la Direction des Bourses et Secours Universitaires (DBSU);
- Restaurer les élections des doyens et leurs vices par leurs pairs dans les facultés ;
- Elargir les offres de formation continue ;
- Proposer de nouvelles filières pour répondre aux besoins du développement ;
- Financer la recherche universitaire ;
- Réhabiliter les Ecoles Normales des Instituteurs ;
- Créer des lycées techniques.

# **SANTE**

Améliorer l'accessibilité des populations aux soins de qualité et à moindre coût.



Le profil épidémiologique du Bénin est encore caractérisé par la prédominance des maladies transmissibles qui représentent plus de 70% de la mortalité générale.

Au niveau national, le contexte sanitaire reste marqué par la forte mortalité maternelle et infanto juvénile, la persistance des maladies infectieuses, la très forte augmentation des maladies non transmissibles, la menace persistance de flambées épidémiques, la pandémie de la COVID-19, la faible performance du système sanitaire et d'autres urgences ou catastrophes. Suite à l'analyse de la situation du système sanitaire du pays, les problèmes suivants sont identifiés avec propositions de mesures.

- Difficultés de prise en charge des dialysés ;
- Manque de scanner ;
- Faible coordination des interventions des privés ;
- Faible coordination des interventions des partenaires techniques et financiers :
- Faible mise en œuvre du cadre commun de planification et de redevabilité :
- Insuffisance de partenariat entre les parties prenantes ;
- Faible mise en œuvre de l'approche SWAP ;
- Faible qualité de l'offre de soins ;
- Niveau élevé du taux de morbidité, de la mortalité maternelle, néonatal et infanto juvénile ;
- Faible couverture médicale des personnes vulnérables ;
- Insuffisance de la mise en œuvre de dispositifs de prévention et de lutte contre les maladies :
- Insuffisance des ressources humaines qualifiées et motivées ;
- Inégalité de répartition spatiale des RHS ;
- Faible capacité d'accueil des écoles de formations d'agents de santé :
- Plateau technique insuffisant et non conforme aux normes ;
- Faible maintenance des appareils médico technique ;
- Multiplicité des marques d'appareils ;

- Insuffisance de ressources humaines spécialisées en maintenance des appareils médico techniques ;
- Système d'alerte précoce peu opérationnel ;
- Inexistence du système national de gestion automatisée des services de transfusion sanguine et d'information hospitalière.

- Mettre en place une politique adéquate de prise en charge des dialysés ;
- Intensifier la lutte inclusive et efficace contre les maladies (CO-VID-19, paludisme, VIH/Sida ...) en collaboration avec les organismes internationaux ;
- Renforcer le système de la santé en vue de permettre aux couches vulnérables un accès universel solidaire et équitable aux soins adéquats ;
- Réduire la mortalité des femmes en couche et infantile ;
- Prendre en charge les personnes du 3ème âge ;
- Responsabiliser et motiver tous les acteurs de la santé pour leur noble mission avec professionnalisme et dévouement ;
- Renforcer la formation des spécialistes et la gestion axée sur les résultats dans les formations sanitaires ;
- Créer un environnement favorables aux partenariats entre les acteurs des formations privées et publiques.

# **SPORT**

Améliorer les performances du Bénin aussi bien dans la pratique du sport d'élite que dans celle du sport pour tous.



Depuis plusieurs années, les gouvernements qui se sont succédés à la tête de notre pays, se sont efforcés de proposer des stratégies et actions pour faire du Bénin une nation sportive. Malgré ces efforts, le sport béninois a de la peine à prendre son envol et les résultats ne sont pas à la hauteur des investissements. Par ailleurs, les nombreuses infrastructures construites sont en inadéquation avec les besoins des sportifs ou sont mal entretenues.

- Insuffisance de compétence réelle dans les différentes disciplines;
- Insuffisance d'infrastructures ;
- Manque d'investissements publics dans les disciplines ;
- Insuffisance de formations professionnelles ;
- Manque de compétitions nationales.

- Mettre en place un système de détection des jeunes talents depuis le primaire jusqu'à l'Université ;
- Identifier et investir énormément dans les disciplines où le Bénin dispose des potentialités ;
- Former les acteurs sportifs dans les disciplines précises;
- Doter chaque département d'infrastructures sportives modernes répondant aux normes internationales ;
- Organiser les compétitions nationales.

# **JEUNESSE**

Apporter des réponses appropriées aux problèmes d'emploi des jeunes.



Le constat aujourd'hui, malgré de nombreux projets sur l'emploi des jeunes, le taux de chômage reste encore croissant. Plus de 90% des jeunes après l'université, se retrouvent au chômage et /ou dans le sous-emploi.

- Taux de chômage des jeunes élevé avec précarité de l'emploi ;
- Sous-emploi des jeunes;
- Développement de la cybercriminalité;

- Créer des conditions d'auto-emploi pour des activités privées des jeunes ;
- Redynamiser le FNPEEJ et l'ANPE par la mise en place d'un fonds d'accompagnement ;
- Réorganiser le volontariat ;
- Renforcer et centraliser les formations en entreprenariat et leadership.

# CULTURE, ARTISANAT ET TOURISME

Faire du Bénin, d'ici 2026 un pays à culture rayonnante favorable à l'émergence d'une identité au service du développement.









La culture béninoise qui devrait être un appui pour le développement touristique et artisanal a encore du mal à prendre son envol.

- Inadéquation des ressources financières disponibles et besoins en formation.
- Création, production et promotion culturelle ;
- Inexistence des centres de formations ;
- Insuffisance des espaces de création et d'expressions artistiques ;
  Difficultés de fonctionnement de certains sites culturels :
- Défaut de sécurisation foncières pour certains sites ;
- Difficulté d'accès aux crédits ;
- Fort taux d'analphabétisme ;
- Inadéquation entre l'offre et la demande des produits artisanaux ;
- Insuffisance d'appui à la formation des artisans ;
- Peu de sites touristiques importants valorisés ;
- Mauvaise mise en œuvre de la politique Nationale du Tourisme.
- Faible niveau d'éducation culturelle des différentes couches de la population

- Mettre en place un fonds d'accompagnement des artistes pour le rayonnement tant au plan national qu'international;
- Renforcer les bases matérielles et immatérielles de la culture ;
- Développer une économie de la culture par le tourisme ;
- Améliorer le cadre institutionnel et juridique et la gouvernance sectorielle :

- Créer des centres de formation et recyclage de référence des artistes confirmés et les nouveaux talents ;
- Mettre en place un partenariat avec les experts du monde culturel pour assurer les formations ;
- Appuyer financièrement le fonctionnement des sites culturels ;
- Sécuriser les sites muséaux, renforcer et recycler leur personnel ;
- Mettre en place un système d'appui aux artisans à travers l'octroi de subventions annuelles :
- Adapter l'offre à la demande pour une meilleure vente des produits de l'artisanat :
- Valoriser les sites touristiques afin de développer l'économie du tourisme :
- Inscrire de nouveaux biens sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment : cité lacustre de Ganvié, les habitats Otammari du Nord-Ouest du pays, la route de l'esclave, les pratiques du vodoun, etc ;
- Mettre en oeuvre la Politique Nationale du Tourisme dans un partenariat public-privé ;
- Améliorer l'éducation culturelle de la population pour permmettre la forte consommation des crétions artistiques.

# **ECONOMIE**

#### Améliorer la situation économique générale du pays.



Malgré les conditions climatiques favorables à la diversification de son économie, le Bénin continue d'importer massivement certains produits notamment, le riz d'Asie, des produits maraichers de contre saison des pays voisins tels que le Nigéria, le Burkina Faso et le Togo, des produits congelés, des œufs de table et du lait pour couvrir les besoins alimentaires de sa population En plus, depuis août 2019, la décision du Nigéria, son principal partenaire économique, de fermer unilatéralement ses frontières terrestres avec ses voisins a porté un coup dur à l'activité économique du Bénin avec une récession économique sans pareille.

- Perspectives économiques négatives ;
- Baisse du coût des matières premières (Coton) ;
- Sortie importante de capitaux ;
- Fermeture des frontières du Nigéria ;
- Baisse de niveau de l'activité économique ;
- Hausse des importations d'intrants ;
- Augmentation des importations ;
- Difficultés d'accès au crédit ;
- Contre-performance économique ;
- Manque de diversification de l'économie ;
- Mauvais climat des affaires ;
- Destruction des activités des petits commerçants dans tout le pays ;
- Accroissement du taux de chômage et de l'insécurité ;
- Attribution de gros marchés aux entreprises étrangères au détriment des entreprises nationales ;
- Pression fiscale ;
- Création de situation de monopole dans plusieurs secteurs vitaux de l'économie nationale.

- Organiser une conférence nationale économique pour une répartition équitable des ressources disponibles et la régionalisation du développement économique, social et culturel fondé sur les potentialités de chaque département ou région ;
- Diversifier l'économie par la promotion de nouvelles filières porteuses pour les exportations ;
- Dynamiser le secteur privé par l'amélioration du climat des affaires :
- Promouvoir l'intégration et l'économie régionales ;
- Libérer l'économie dans tous ses domaines ;
- Réorganiser l'importation et l'exportation ;
- Promouvoir l'industrie de transformation des matières premières ;
- M Améliorer l'assiette fiscale.

# **INDUSTRIE**

Contribuer à la dynamisation du secteur privé et la promotion de l'entreprise.



Au niveau de l'Industrie, les innovations et infrastructures économiques sont très peu développés au Bénin. Elles ne contribuent pas encore, à améliorer significativement, la compétitivité de l'économie, l'offre des services essentiels aux populations. Le secteur de l'industrie, au Bénin est également embryonnaire. L'absence de mise en œuvre d'une politique industrielle cohérente avec les potentialités du pays et le déficit d'offre énergétique constituent les principales causes de la faible industrialisation au Bénin.

- Absence d'une politique industrielle cohérente ;
- Environnement des affaires dégradé ;
- Déficit d'offre énergétique ;
- Coût élevé d'accès à l'énergie ;
- Coût élevé d'accès aux matières premières ;

- Créer des pôles de transformation agroalimentaires avec des vocations définies anacarde, amande de Karité, ananas, palmier à huile, produits laitiers, riz, soja ;
- Relancer et moderniser les industries textiles ;
- Améliorer l'environnement des affaires ;
- Renforcer du système de la production énergétique ;
- Renforcer les infrastructures de soutien aux activités industrielles ;
- Faciliter l'accès aux financements :
- Aménager et viabiliser les zones de développement économiques dédiées à l'accueil des investissements industriels.

# **AGRICULTURE**

Améliorer l'efficacité agricole béninoise en tenant compte des aspects environnementaux et climatiques.



Une des priorités du secteur de l'agriculture a été l'élaboration du plan de relance du secteur. Ce plan se base sur le fait que l'économie du Bénin est fondamentalement basée sur l'agriculture. L'un des défis majeurs de l'agriculture béninoise est de couvrir les besoins alimentaires de ses 12 millions d'habitants et que l'agriculture béninoise soit productive et compétitive, attirant plus des investisseurs nationaux et étrangers avec la création d'emploi pour les jeunes ruraux et urbains.

Mais, depuis avril 2016, l'agriculture béninoise est devenue monoculture (production de coton) au détriment des autres produits ayant pour conséquences, la monopolisation agricole, le chômage des jeunes, le déficit de la balance commerciale et la chute des productions et des emblavures des autres produits.

- Absence de modernisation agricole ;
- Insuffisance de la maîtrise d'eau au profit de l'agriculture ;
- Inexploitation des bas-fonds agricoles ;
- Insuffisance de la sécurité foncière agricole ;
- Faible accompagnement de la production des denrées vivrières au profit de la production cotonnière ;
- Utilisation orientée des intrants agricoles vers la production cotonnière :
- Absence de banques et fonds d'investissement agricole ;
- Mauvaise gestion des fermes d'Etat ;
- Faible niveau de production halieutique ;
- Inexploitation et dévalorisation de la recherche agricole ;
- Fixation unilatérale des prix des produits agricoles d'exportation ;
- Fermeture arbitraire de l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA);
- Fermeture arbitraire des CADERs

- Moderniser l'agriculture à travers la promotion de la mécanisation agricole ;
- Développer les pratiques de maîtrise d'eau en harmonie avec les potentialités hydrologiques et les capacités de financement des populations ;

- Rentabiliser l'exploitation des bas-fonds à travers des aménagements appropriés ;
- Assurer la sécurisation foncière pour encourager les investissements dans le domaine ;
- Développer les filières selon les potentialités agro écologiques des sept zones que compte le pays ;
- Rendre disponible les intrants agricoles spécifiques pour les différentes filières en promotion ;
- Encourager et créer les banques et les fonds d'investissement agricoles afin de favoriser l'accès au crédit par les exploitants agricoles;
- Favoriser le partenariat Public-Privé pour la gestion des fermes d'Etat ;
- Rendre effectif le tracé des couloirs de passage des animaux d'élevage et des zones agropastorales dans les commune concernées :
- Soutenir la création des fermes aquacoles modernes pour accroître les niveaux de production halieutique;
- Renforcer la recherche agricole afin de mettre au point des variétés à rendement élevé et à haute valeur ajoutée ;
- Adopter un mécanisme de fixation des prix des produits agricoles d'exportation en impliquant les organisations de producteurs ;
- Reouvrir l'ONASA afin d'assurer la sécurité alimentaire à la population.

## **ENVIRONNEMENT**

### Protéger la santé humaine et l'environnement.



L'avancée de l'Océan Atlantique est visible au Bénin avec la montée des eaux. Les flux et reflux des vagues ont déjà emporté plusieurs maisons par le passé. Les experts estiment qu'une catastrophe serait inévitable si des mesures préventives ne sont pas prises dans l'immédiat.

La dégradation du cadre de vie et de l'écosystème, l'urbanisation anarchique, l'occupation des sols impropres à l'habitation sont les principaux défis auxquels le Bénin devra faire face.

- Mauvaise gestion des réserves forestières ;
- Erosion côtière ;
- Insuffisance de réseaux de drainage des eaux pluviales ;
- Inondation fréquente dans certaines communes du Bénin ;
- Insuffisance d'application des textes régissant l'environnement ;
- Pollution environnementale ;
- Insuffisance des prestations de la voirie ;
- Insuffisance d'infrastructures ;
- Occupation des exutoires d'eau.

- Assurer une meilleure gestion des réserves forestières ;
- Poursuivre des actions de protection de la côte ;
- Développer des programmes de recyclage des sachets plastiques ;
- Appliquer les textes régissant l'environnement ;
- Construire des ouvrages de drainage d'eau pour lutter contre l'inondation dans les communes concernées ;
- Prendre des mesures pour lutter contre la pollution ;
- Appuyer les services de la voirie dans leurs prestations ;
- Renforcer et Construire des infrastructures ;
- Mettre en place une politique adéquate d'urbanisation.

## **DIPLOMATIE ET COOPERATION**

Redorer le blason de la diplomatie béninoise par de nouvelles orientations.



En matière de coopération bilatérale et multilatérale, la stratégie actuelle du gouvernement laisse à désirer. Le Bénin fait de plus en plus dos à ses partenaires traditionnels lorsqu'il s'agit du financement de développement. Le respect des accords régionaux et internationaux pour lesquels le pays était cité en exemple est pour le moins qu'on puisse dire mis en mal. Le pays évolue dans une bulle au détriment d'une ouverture au partenariat capable de catalyser son développement.

- Perte totale de confiance vis-à-vis de l'étranger ;
- Fermeture anarchique des représentations diplomatiques ;
- Absence d'une politique de promotion de candidatures des béninois aux postes sous régionaux, régionaux et internationaux ;
- Mauvaise réputation.

- Redynamiser la diplomatie béninoise ;
- Redéfinir la carte diplomatique du pays pour renforcer sa présence à l'international ;
- Encourager et appuyer les candidatures des béninois dans les institutions sous régionales, régionales et internationales ;
- Redonner au Bénin, une excellente réputation.

## **JUSTICE**

Améliorer l'accès à une justice équitable pour tous.



L'impression générale qui se dégage aujourd'hui du système judiciaire béninois est celle d'une justice aux ordres servant la cause du pouvoir en place et dirigée contre ceux qui ont un avis contraire au régime au lieu de servir le citoyen béninois et de rendre la justice.

- Non indépendance de la justice ;
- Politisation du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Création de juridictions exceptionnelles plus politique que judiciaire ;
- Justice sélective et aux ordres ;
- Manque de formation ;
- Manque d'infrastructures appropriées.

- Garantir à chaque béninois l'accès à une justice indépendante, équitable, efficace et transparente ;
- Supprimer les juridictions exceptionnelles ;
- Dépolitiser le Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Revoir la composition du Conseil Supérieur de la Magistrature.

## SECURITE ET DEFENSE

Veiller à la sécurité publique sur toute l'étendue du territoire national.



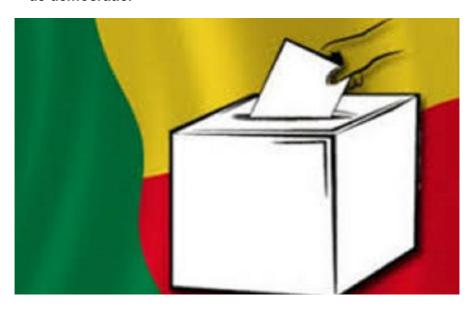
La création d'une force unique de sécurité intérieure sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique fusionnant la police et la gendarmerie pour améliorer la qualité du service de la Police Républicaine, a occasionné d'autres besoins insatisfaits et des frustrations dans le rang des agents.

- Frustration dans le rang des agents suite à la reforme ;
- Recrudescence des actes de grandes insécurités dans la sousrégion à travers l'existence des bandes de Djihadistes dans plusieurs pays frontaliers au Bénin;
- Manque des moyens roulants ;
- Insécurité grandissante dans les zones frontalières ;
- Banditisme et le Kidnapping ;

- Améliorer les statuts et conditions du travail du personnel de la police républicaine et de l'armée en général afin d'accroître sa performance ;
- Sécuriser les frontières béninoises avec les pays limitrophes ;
- Renforcer la sécurité des parcs touristiques au Bénin ;
- Veiller à empêcher le banditisme et le kidnapping ;
- Doter les forces de sécurité de moyens adéquats pour la noble mission de sécurité.

## **POLITIQUE**

Contribuer au renforcement des acquis du pays en matière de démocratie.



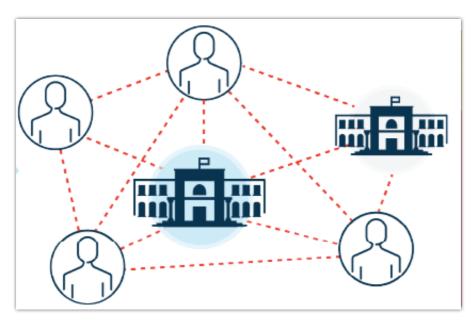
Ces dernières années, nous avons assisté à la décapitation de la démocratie béninoise avec de lois liberticides, des élections exclusives . . . Même le dialogue politique des 10 et 11 octobre 2019 n'a pas permis de régler le problème.

- Absence de consensus autour des lois votées ;
- Tous les 83 députés acquis à la cause du gouvernement ;
- Exil politique ;
- Emprisonnement politique des citoyens ayant des opinions contraires à celles du régime en place ;
- Exclusion des partis politiques lors des élections législatives ;
- Manque du consensus au niveau de la classe politique ;
- Manque de séparation réelle des institutions de contre-pouvoir ;
- Non application du statut de l'opposition ;
- Code électoral et charte des parties politiques crisogènes ;
- Mandats non renouvelés des présidents de certaines institutions.

- Former un gouvernement consensuel gage de paix et de développement ;
- Favoriser le retour des exilés politiques ;
- Permettre la divergence et les débats d'idée parlementaires ;
- Libérer les prisonniers politiques ;
- Initier un forum politique de haut niveau de manière inclusive pour revaloriser la démocratie béninoise;
- Restaurer la séparation effective des institutions de contrepouvoir ;
- Prendre et appliquer le décret portant statut de l'opposition ;
- Relire le code électoral et la charte des parties politiques ;
- Renouveler les mandats des membres de certaines institutions.

## **DECENTRALISATION**

### Promouvoir le développement durable à la base.



La décentralisation béninoise comporte beaucoup de défis dus à certaines dispositions du cadre législatif à parfaire et à une appropriation insuffisante de ses enjeux par les différentes parties prenantes.

- Insuffisance d'implication des citoyens dans le processus de la décentralisation ;
- Insuffisance de gestion transparente ;
- Caducité des lois de la décentralisation ;
- Manque de mise en œuvre des documents de politique et de stratégie ;
- Manque de synergie entre les acteurs de la décentralisation.

- Impliquer les citoyens dans le processus de la décentralisation ;
- Assurer une bonne gestion des ressources aux communes ;
- Relire les textes de loi de la décentralisation ;
- Renforcer les capacités locales de gestion des élus locaux et des administrations communales ;
- Mettre en œuvre les documents de politique et de stratégie ;
- Promouvoir un partenariat Etat-communes, sociétés civiles et intercommunalité.

# PRESSE, COMMUNICATION ET TELECOMMUNICATION

Rendre l'internet et la communication à moindre coût et accessible à tous.



Avec la mise en application du décret autorisant l'introduction d'une contribution sur la consommation des services de communication électronique fournis par les réseaux ouverts au public en République du Bénin, les opérateurs GSM ont procédé à une hausse des coûts des services de communication .

- Bâillonnement de la presse béninoise ;
- Dégradation de la situation financière des organes de presse ;
- Fermeture politique des organes de presse ;
- Manque de formation professionnelle dans les médias ;
- Flou artistique au niveau du code du numérique et du code de l'information ;
- Inexistence de partenariats de la presse avec les institutions publiques ;
- Absence d'un accord adéquat avec les opérateurs GSM ;
- Faible couverture des réseaux de communication ;
- Coût élevé de la communication.

- Restaurer de la liberté de la presse ;
- Faire des contrats avec les organes de presse ;
- Procéder à l'ouverture des organes de presse conformément aux textes en rigueur ;
- Maméliorer l'offre de formation dans les organes de presse ;
- Relire le code du numérique et le code de l'information ;
- Elaborer un partenariat clair avec la presse ;
- Etablir un climat de confiance entre l'Etat et les opérateurs économiques GSM;
- Etendre les installations GSM sur toute l'étendue du territoire national ;
- Rendre effectif l'accès à l'internet à haut débit et à coût réduit.

## **TRANSPORT**

Développer les infrastructures et services de transport pour soutenir la croissance économique et le bien-être social.



Le transport joue un rôle essentiel dans le développement économique et social de notre pays. Dans leurs activités quotidiennes, les entreprises dépendent en amont et en aval du transport. Mais, bon nombre de nos localités à forte production et d'opportunités restent encore enclavé.

- Réseau ferroviaire en crise ;
- Aéroport de Tourou non fonctionnel en dépit des milliards injectés ;
- Aéroport de GLO-DJIGBE qui peine à voir le jour ;
- Mise en concession du port autonome de Cotonou ;
- Faible couverture du réseau routier.

- Résoudre la crise du réseau ferroviaire et mettre les trains sur les rails :
- Rendre fonctionnel l'aéroport de Tourou ;
- Concrétiser le projet de construction de l'aéroport de GLO-DJIGBE;
- Revoir le mode de gestion du port autonome de Cotonou ;
- Densifier le réseau routier.

## **ADMINISRTRATION**

Moderniser l'administration afin d'offrir des services de qualité aux populations.



Dans le cadre de la dynamisation et de la modernisation de l'administration publique, plusieurs réformes ont été opérées pour améliorer l'efficacité des structures administratives, la modernisation de la gestion des ressources humaines de l'Etat, la promotion de la culture de bonne gouvernance et des valeurs citoyennes, le renforcement de l'application du cadre législatif et réglementaire de la gouvernance administrative. Malheureusement, ces réformes ont créé plus d'ennuis à l'administration béninoise.

- Loi sur l'embauche votée pour encourager le chômage et l'exploitation des travailleurs ;
- Manque de qualité de services ;
- Manque de motivation ;
- Suppression des primes administratives ;
- Manque d'effectifs ;
- Manque de formation ;
- Corruption toujours galopante.

- Relire la loi sur l'embauche au profit des travailleurs ;
- Manuelle de la proposition della proposition
- Motiver les administratifs en définissant les primes conformément aux textes en vigueurs ;
- Recruter dans tous les corps en sous effectifs conformément aux textes en vigueur en mettant l'accent sur la qualité ;
- Consolider la formation continue ;
- Lutter contre la corruption sous toutes ses formes



## **BIOGRAPHIE**

#### Alassane SOUMANOU

Alassane Soumanou est né le 09 octobre 1954 à Djougou dans le département de la Donga. Il fait une bonne partie de son école primaire dans sa ville natale. Il obtient son Certificat d'Etudes Primaires au cours Normal Mathieu Bouké de Parakou. Plus tard. Alassane Soumanou intègre le Cours Secondaire Protestant de Cotonou. En 1975, il entre à l'Université Nationale du Bénin où il débute ses études supérieures. Il les poursuit à l'étranger et obtient notamment un diplôme d'auditeur international aux Etats-Unis et un master en système de management des entreprises de l'Institut d'administration des Entreprises de Poitiers en France. Tout en faisant ses études, Alassane Soumanou développe des capacités de gestionnaire et d'homme politique. En 1980, il devient Attaché aux Relations Publiques de la Présidence. Cinq ans plus tard, il dirige la Société des Transports de l'Atacora, puis la Société Multico. Il sera ensuite Promoteur des projets de gestion des bateaux de pêche et Président de l'ONG TEYO, impliquée entre autres dans la Construction des maisons d'instituteurs et la distribution de moustiquaires imprégnées. Plus tard, il devient Directeur Général Adjoint de la Société Béninoise de Manutentions Portuaires

(SOBEMAP). Ensuite il prend les rênes de la SOBEMAP en tant que Directeur Général. En 2011, à l'occasion des élections législatives, Alassane Soumanou est élu député sur la liste des Forces Cauris pour un Bénin émergent (FCBE) au sein de la 6ème législature de l'Assemblée Nationale. Puis en Mai de la même année, il prend fonction à la tête du Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes. Marié et père de famille, celui qu'on surnomme affectueusement "Gateri" occupe aussi une importante place sur le plan traditionnel vu qu'il a éte nommé Conseiller Special du Roi Kpetoni Koda VI. Conseiller Politique du Parti Force Cauris pour un Bénin Emergent, il est investit candidat au poste de Président pour les élections présidentielles d'avril 2021.

**Alassane SOUMANOU** 



## **BIOGRAPHIE**

#### Paul HOUNKPE

Paul HOUNKPE, digne fils de Bopa est né le 1er Janvier 1970 à Tinou dans le département du Mono. Il fût ses études primaires et secondaires dans sa ville natale. En 1991, il obtint son baccalauréat et fit ses études supérieures à l'université d'Abomey-Calavi. Avec le niveau Maîtrise et autrefois connu dans les mouvements estudiantins, il débute après sa carrière en tant qu'un instituteur puis Directeur d'Ecole.

Très attaché à la terre. Agriculteur et aussi éleveur il soutient que la terre ne ment jamais de même qu'il croit fermement que c'est le peuple qui choisit ses dirigeants et que dans un État démocratique, ce choix se fait à travers les urnes. Fidèle à ses engagements et doté d'un esprit d'anticipation, il fût l'un des acteurs clé de l'avènement du "Yayisme" en 2005. Il fût élu 3 ans plus tard à travers ces mêmes urnes, Maire de sa commune natale Bopa. Paul HOUNKPÈ dirige l'hôtel de ville avec efficacité, il a réussi à désenclaver quelques localités de sa commune et réaliser beaucoup d'infrastructures sociocommunautaires. En 2015, il fût promu Ministre de la Culture tout en gardant son humilité, sa simplicité et sa fidélité.

C'est à juste titre qu'il est l'un des acteurs politiques les plus influents de sa région. Il demeure d'ailleurs l'un des rares cadres du régime défunt qui n'ont jamais été cités dans des scandales financiers.

Réputé discret, Paul HOUNKPÈ reste quand même un grand amoureux de la politique et de son parti Cauris. C'est d'ailleurs ce qui explique son élection en tant que Secrétaire Exécutif adjoint lors de la reconstitution de son parti FCBE.

Grand visionnaire, il estime que, de même que chaque saison produit ses fruits, qu'on ne peut en politique, utiliser les mêmes armes tout le temps, il faut des mises à jour perpétuelles pour s'adapter à toutes les circonstances. C'est ainsi qu'il sera élu Secrétaire Exécutif national du parti FCBE par ses paires à la suite d'un congrès. La FCBE aujourd'hui troisième force politique au Bénin est bien ancrée dans le paysage politique, une réussite totale à l'actif de ce digne fils du pays. Paul HOUNKPE a surtout beaucoup appris suite à l'exclusion de l'opposition lors des législatives de 2019 et a décidé dès lors d'enclencher une nouvelle dynamique porteur d'espoir au peuple béninois avec la participation de la FCBE aux élections communales du 17 mai 2020. Le parti FCBE est en lice pour le scrutin du 11 avril 2021. Paul HOUNKPÈ a surpris plus d'un avec son positionnement au poste de vice-Président. Son souhait est qu'à l'issue de ce scrutin, le peuple opte pour l'alternance en faisant le choix judicieux, celui du Duo proposé par la FCBE, le Duo DJIMBA-HOUNKPÈ.

Paul HOUNKPE